

OGIC S.A.

Société Anonyme au capital de 3.702.600 Euros
Siège social : 155 rue Jean-Jacques Rousseau
92130 ISSY LES MOULINEAUX
382 621 134 R.C.S. Nanterre

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 15 AVRIL 2026**

L'an 2026,
Le 15 avril à 11 heures

Les administrateurs de la société OGIC se sont réunis au siège parisien de la société DENTRESSANGLE, sur convocation régulière de leur Président.

Sont présents :

- Monsieur Vincent MENEZ
- Monsieur Jean-Louis SAVOYE
- Madame Marine DRUMAIN DENTRESSANGLE
- Monsieur Frédéric ROUSSET
- Madame Mireille VERNEREY

La séance est présidée par Monsieur Vincent MENEZ, Président du Conseil d'Administration, lequel constate que tous les administrateurs sont présents (ou réputés présents pour ceux assistant à la séance par voie de visioconférence) et, qu'en conséquence, il peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Assistent également à la séance et sans voix délibérative le Directeur général et les directeurs généraux délégués de la Société.

Le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, assiste à la réunion.

Madame Magali BOURGANEL remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle aux administrateurs qu'ils ont été convoqués aux fins de statuer sur l'ordre du jour suivant :

[...]

**DEMISSION DE MONSIEUR VINCENT MENEZ EN QUALITE DE MEMBRE ET PRESIDENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Madame Marine DENTRESSANGLE DRUMAIN présente la démission de Monsieur Vincent MENEZ de ses fonctions de membre et président du conseil d'administration de la société OGIC.

Le Conseil d'administration prend acte de cette démission et remercie Monsieur Vincent MENEZ pour les services rendus à la Société et au Groupe tout au long de l'exercice de son mandat.

COOPTATION - PROPOSITION DE NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la démission de Monsieur Vincent MENEZ qui a rendu vacant un siège d'administrateur, il est dans l'intérêt de la Société de nommer un nouvel administrateur pour l'occuper.

Le Président informe les membres du Conseil qu'il est proposé de coopter et de désigner en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration de la Société, à titre provisoire, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires qui sera appelée à ratifier cette cooptation :

- **Monsieur Philippe DEHEDIN, né le 29 mai 1970 à Levallois Perret, demeurant [REDACTED]**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve cette proposition et décide de coopter M. Philippe DEHEDIN en qualité de nouvel administrateur en remplacement de M. Vincent MENEZ démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029.

Le Conseil décide en outre de mettre à l'ordre du jour d'une prochaine Assemblée Générale des actionnaires la ratification de cette cooptation.

Monsieur Philippe DEHEDIN a déclaré qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer le mandat de membre du Conseil d'administration.

Monsieur Philippe DEHEDIN remercie les administrateurs et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire aux règles et conditions légales concernant le cumul du nombre de mandats.

Monsieur Philippe DEHEDIN ne sera pas rémunéré au titre de son mandat social de membre du Conseil d'Administration mais il aura droit, sur justificatifs, au remboursement de ses frais de représentation.

NOMINATION DU PRESIDENT

Monsieur Philippe DEHEDIN est nommé président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur, en remplacement de Monsieur Vincent MENEZ, démissionnaire et ancien président, pour la durée de son mandat d'administrateur soit jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51 du code de commerce, le Président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Monsieur Philippe DEHEDIN déclare accepter cette fonction.

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE – MAINTIEN DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

Il est rappelé que :

- Monsieur Philippe DEHEDIN a été nommé Directeur Général par délibération du Conseil d'administration du 7 avril 2026.
- Monsieur Jérôme ROUSSEL, né le 14/08/1973 à Nîmes (30), demeurant [REDACTED] a été nommé en qualité de Directeur Général Délégué par délibération du Conseil d'administration du 7 avril 2026
- Madame Caroline DELGADO RODOZ, née le 18/06/1976 à Albertville (73), demeurant [REDACTED] a été nommée Directeur Général Délégué par délibération du Conseil d'administration du 22 juillet 2024 et confirmée dans ses fonctions par délibération du Conseil d'administration du 7 avril 2026

En application de l'article 17 des statuts, ces décisions ont été prises pour une durée expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029.

Le Directeur Général Délégué représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

[...]

Le Directeur général délégué est investi des mêmes pouvoirs que le Directeur général et soumis aux mêmes limitations statutaires et légales.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du code de commerce et de l'article 17 «Direction Générale» des statuts, il appartient au Conseil d'administration de choisir entre les deux modalités d'exercice de la Direction générale prévues par la loi, savoir soit le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, soit la dissociation de ces fonctions.

Après en avoir délibéré et conformément à l'article 17 «Direction Générale» des statuts, les administrateurs décident à l'unanimité d'opter pour le cumul des deux fonctions au profit de M. Philippe DEHEDIN qui cumulera ainsi les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En conséquence, Monsieur Philippe DEHEDIN prend le titre de président-directeur général.

Monsieur Philippe DEHEDIN assumera les fonctions de Président Directeur Général pour la durée de ses fonctions d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Monsieur Philippe DEHEDIN remercie les administrateurs et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire aux règles et conditions légales concernant le cumul du nombre de mandats.

Sous réserve des pouvoirs attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social et de l'article 17 des statuts sur les limitations de pouvoirs, le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Il est rappelé que le Président Directeur Général ne peut sans avoir reçu l'autorisation préalable du Conseil d'Administration conclure ou réaliser les opérations suivantes :

- 4 -

- *Constitution de sûretés et autorisation d'une enveloppe globale annuelle de cautions, avals et garanties ;*
- *Tout engagement foncier supérieur à 25 M€ (promesse unilatérale ou synallagmatique de vente et achats de terrains) ;*
- *Tout contrat, en dehors de ceux concernant les opérations immobilières conduites par la société, d'un montant supérieur à 300 K€ ;*
- *Toute transaction judiciaire ou extra-judiciaire ou décisions d'abandons de créances pour un montant unitaire supérieur à 1 M€ lorsqu'elles n'ont pas été prévues au budget.*

Il est rappelé que le Président Directeur Général ne peut sans avoir reçu l'autorisation préalable du Comité des investissements conclure ou réaliser les opérations suivantes :

-Tout engagement foncier (Promesse unilatérale ou synallagmatique de vente et achat terrains) supérieurs à 8 M€ et inférieurs à 25M€

-Tous les achats sans condition suspensive (promesses et actes) dont le montant est inférieur à 25 M€ (nb : Tous les engagements fonciers et tous les achats sans condition suspensive supérieurs à 25M€ doivent être préalablement autorisés par le Conseil d'administration).

Le Président Directeur Général, comme les directeurs généraux délégués représentent la Société dans ses rapports avec les tiers. Les directeurs généraux délégués sont soumis aux mêmes limitations de pouvoirs que le président directeur général.

Le président-directeur général est autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations.

[...]

Le Président Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

- de confirmer le maintien en fonctions de M. Jérôme ROUSSEL et de Madame Caroline DELGADO RODOZ en qualité de directeurs généraux délégués, auprès du Président directeur général
- de maintenir leurs attributions respectives telles que fixées par les délibérations antérieures du conseil et relatées ci-dessus
- de fixer la durée restante de leurs mandats conformément aux décisions antérieures du conseil, étant rappelé que la durée de leurs fonctions, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029

Le Directeur général délégué est investi des mêmes pouvoirs que le Président Directeur général et soumis aux mêmes limitations statutaires et légales rappelées ci-avant.

[...]

PROPOSITION DE NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU COMITE DES INVESTISSEMENTS

Le Président rappelle que Monsieur Vincent MENEZ a également démissionné de son mandat de membre du Comité des investissements.

- 5 -

Le Conseil d'administration, connaissance pris des statuts de la Société qui stipulent que le Comité des investissements est composé de 3 membres au moins choisis parmi les membres du Conseil d'administration, décide de nommer :

- Monsieur Philippe DEHEDIN né le 29 mai 1970 à Levallois Perret, demeurant [REDACTED]

En qualité membre du Comité des investissements en remplacement de M. Vincent MENEZ pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

[...]

POUVOIRS POUR LES FORMALITES

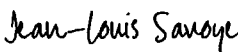
Le Conseil donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et d'inscription résultant des décisions qui précèdent.

[...]

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

[...]

Pour extrait certifié conforme
Jean Louis SAVOYE

Signé par :

F47D25F00C10464...